

**OFFRE COMMERCIALE  
CONDITION PARTICULIERES**

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture.

**1- Destinataire de l'offre**

|                       |                       |          |                |
|-----------------------|-----------------------|----------|----------------|
| Nom ou Raison sociale | EARL MAS DE BOUSCAYER |          |                |
| N° SIRET              | 81117911800013        |          |                |
| Code APE              | 0124Z                 |          |                |
| Adresse               | LA SAMATANE           |          |                |
| Code Postal           | 13310                 |          |                |
| Ville                 | SAINT MARTIN DE CRAU  |          |                |
| Interlocuteur         | M. RACAMIER Mathieu   |          |                |
| Tél. Fixe             |                       | Portable | 06 71 64 99 85 |
| Mai                   | mathieu@racamier.fr   |          |                |

**2- Objet de l'offre**

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

**3- Site de consommation**

|                        |                       |              |                 |                                          |              |             |
|------------------------|-----------------------|--------------|-----------------|------------------------------------------|--------------|-------------|
| Nom ou Raison sociale  | EARL MAS DE BOUSCAYER |              |                 |                                          |              |             |
| Adresse                | Route d'Aureille      |              |                 |                                          |              |             |
| Code Postal            | 13310                 |              |                 |                                          |              |             |
| Ville                  | SAINT MARTIN DE CRAU  |              |                 |                                          |              |             |
| Identifiant PDL ou RAE | 30 002 581 555 443    |              |                 |                                          | GRD : ENEDIS |             |
| Domaine de tension     | BT>36 kVA             |              |                 | Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU |              |             |
| Puissance de Tension   | HPH : 84 kVA          | HCH : 84 kVA | HPE : 84 kVA    | HCE : 84 kVA                             |              |             |
| Consommation estimée   | HPH : 1504 kWh        | HCH : 0 kWh  | HPE : 91200 kWh | HCE : 21186 kWh                          | soit CAR :   | 113 890 kWh |

**4- Date d'effet et durée de la fourniture**

Date de début de fourniture : 01/01/2021

Date de fin de fourniture : 31/12/2024

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

**EARL MAS DE BOUSCAYER**  
LA SAMATANE  
13310 SAINT MARTIN DE CRAU  
Tél : 04 90 50 66 72 Fax : 04 90 50 55 18  
SIRET : 811 179 118 00013  
TVA : FR08 811 179 118

## 5- Prix et structure tarifaire

| PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE |                                       |                           |  |
|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|--|
| Offre 48 mois                    | Prix Heures Pleines Hiver (et Pointe) | Prix Heures Creuses Hiver |  |
|                                  | 81,57 €/MWh                           | 56,53 €/MWh               |  |
|                                  | Prix Heures Pleines Eté               | Prix Heures Creuses Eté   |  |
|                                  | 61,94 €/MWh                           | 49,56 €/MWh               |  |

**ABONNEMENT :** 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.  
La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

| BT>36KVA CU | PRIX DE L'ENERGIE ACHÉMINEMENT (TURPE Variable) |                           |
|-------------|-------------------------------------------------|---------------------------|
|             | Prix Heures Pleines Hiver                       | Prix Heures Creuses Hiver |
|             | 50,30 €/MWh                                     | 30,80 €/MWh               |
|             | Prix Heures Pleines Eté                         | Prix Heures Creuses Eté   |
|             | 22,80 €/MWh                                     | 18,70 €/MWh               |
|             | PRIX DE L'ENERGIE ACHÉMINEMENT (TURPE Fixe)     |                           |
|             | Terme fixe                                      | 10,44 €/kVA               |
|             | Composante annuelle de Gestion (CG)             | 183,60 €/an               |
|             | Composante Annuelle de Comptage (CC)            | 438,00 €/an               |

| TAXE et CONTRIBUTION |            |                   |             |            |
|----------------------|------------|-------------------|-------------|------------|
| BT>36KVA CU          | TCFE       | CTA               | CSPE        | CEE        |
|                      | 3,18 €/MWh | 27,04% de (CG+CC) | 22,50 €/MWh | 2,96 €/MWh |

### Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

## 6- Taxes et Contributions

**CSPE :** Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5€/MWh à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

**TCFE :** Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des Elles est de 3,18 €/MWh

**CEE :** Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

**CTA :** Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

**TVA :** 20% facturé sur le débit.

**Coût de capacité annualisé pour 2020 :** Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

**EARL MAS DE BOUSCAYER**

LA SAMATANE

13310 SAINT MARTIN DE CRALL

Tél : 04 90 50 66 52 Fax : 04 90 50 55 18

SIRET : 811 118 00013

PVA : FR08 811 179 118

## **7- Services gratuits**

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

### **Horaires téléphoniques :**

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h  
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h  
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h  
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h  
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

[contact@energiesdusanterre.fr](mailto:contact@energiesdusanterre.fr)

## **8- Facturation et modalités de règlements**

### **Composition de la facture :**

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

### **Le mode de paiement :**

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

## **9- Résiliation**

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.
- Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice. Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

## **10- Dépôt de Garantie bancaire**

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

## **11- Coordonnées et correspondances**

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

**Fournisseur :**  
Energies du Santerre  
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE  
Tél. : 03 22 73 31 82  
E-mail : [contact@energiesdusanterre.fr](mailto:contact@energiesdusanterre.fr)

**Interlocuteur :**  
Mme VERDY  
Tél : 03 22 73 31 82  
Tél portable : 06 38 27 40 41  
E-mail : [commercial@energiesdusanterre.fr](mailto:commercial@energiesdusanterre.fr)

**EARL MAS DE BOUSCAYE**  
LA SAMATANE  
13310 SAINT MARTIN DE CRAU  
Tél : 04 90 50 66 52 - Fax : 04 90 50 55 1  
SIRET : 511 776 148 00013  
TVA : FR18 811 179 118

## 12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre,
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.

Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) auprès du gestionnaire de réseau.

## 13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

16h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence  
Fonction : Directrice

Signature

## 14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à [contact@energiesdusanterre.fr](mailto:contact@energiesdusanterre.fr)

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour EARL MAS DE BOUSCAYER

A *Signature de mon* le *09/12/2020*  
Société : *EARL MAS DE BOUSCAYER*  
Nom : *RAPARTIER*  
Fonction : *GÉRANT*

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »  
*BON POUR ACCORD*

**EARL MAS DE BOUSCAYER**  
LA SAMATANE  
13310 SAINT MARTIN DE CRAU  
Tél : 04 90 50 66 52 - Fax : 04 90 50 55 18  
SIRET : 811 179 118 00013  
TVA : FR08 811 179 118

**ÉNERGIES  
DU SANTERRE**  
Des hommes  
au service de  
vos énergies

**MANDAT de Prélèvement SEPA**

Référence Unique du Mandat: Version 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Client Payeur N°

Votre Nom \* EARL MAS DE BOUSCAYER (b) 1  
Nom du débiteur(s)

Votre adresse \* Rd du Vallon (c) 2  
Numéro et nom de la rue  
\* 13310 St Martin de Crau (c) 2  
Code postal Ville  
\* FRANCE (c) 2  
Pays

Les coordonnées de votre compte \* FR76 1130 6000 2448 1097 2784 168 (d)  
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)  
\* ABRFRPP813 (f) 1  
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Nom du créancier \* Energies du Santerre (g) 2  
Nom du créancier

I.C.S. \* FR1880B528 (h) 2  
Identifiant Créancier SEPA  
\* 32 FAUBOURG DE BRETAGNE (h) 2  
Numéro et nom de la rue  
\* 80200 PERONNE (h) 2  
Code postal Ville

Type de paiement : \* FRANCE (h) 2  
Pays

Signé à \* ☐ Paiement récurrent / répétitif ☐ Mensualisation ☒ Prélèvement à la facture (Cochez votre choix)

Signature(s) : \* 09 12 2020 (j) 2  
Date  
\* EARL MAS DE BOUSCAYER  
Veuillez signer  
LA SAMATANE  
13310 SAINT MARTIN DE CRAU  
Tél : 04 90 50 66 52 - Fax : 04 90 50 55 18  
SIRET : 811 179 118 00013  
TVA : FR08 811 179 118

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.**

Code identifiant du débiteur \* (l) 2  
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) \* (m) 1  
Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Santerre et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom.  
Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir. (n) 2

Code identifiant du tiers débiteur \* (o) 1

Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers. (p) 2

Code identifiant du tiers créancier \* (q) 2

Contrat concerné \* (r) 2  
Numéro d'identification du contrat  
Description du contrat

A retourner à :  
Energies du Santerre  
32 FAUBOURG DE BRETAGNE  
80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères  
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

**A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB**



| Période       | Heures Pleine: | Heures Creuse | Heures pleine | Heures creuse | Nature | Déclencheur    | Statut   |
|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|--------|----------------|----------|
| du 09/10/2021 | 0              | 0             | 166           | 0             | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/09/2021 | 0              | 0             | 2884          | 369           | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/08/2021 | 0              | 0             | 15647         | 3072          | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/07/2021 | 0              | 0             | 18306         | 6479          | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/06/2021 | 0              | 0             | 14280         | 4602          | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/05/2021 | 0              | 0             | 10590         | 1775          | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/04/2021 | 0              | 0             | 6466          | 0             | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/03/2021 | 1138           | 0             | 1815          | 0             | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/02/2021 | 15             | 0             | 0             | 0             | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/01/2021 | 4              | 0             | 0             | 0             | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/12/2021 | 0              | 0             | 0             | 0             | Réelle | Publication cy | Initiale |
| du 09/11/2021 | 0              | 0             | 0             | 0             | Réelle | Publication cy | Initiale |
|               | 1157           | 0             | 70154         | 16297         | 87608  |                |          |
|               | 1 504          | -             | 91 200        | 21 186        |        |                |          |

CAR choisie : 113 890

**A DOUX PECHE**

il de votre facturation par site du 10/11/2020 n° 10119645873

les contrat  
at Expert  
le votre contrat 1-7JL4XJQ  
on réglementés  
crit depuis le 01/06/2018  
nt à échéance le 31/05/2021  
po de sites : C4

Données Point de Livraison  
ROUTE D AUREILLE 13310 ST MARTIN DE CRAU  
Réf Acheminement Electricité : 30002581555443  
Code site : Bouscuyer

Document à conserver 10 ans

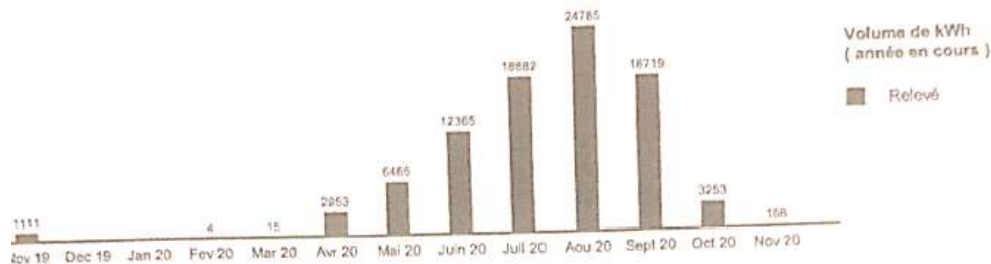
**Urgence**

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Service 24h/24  
à prix appel

Evolution de la consommation facturée en kWh



PDL 30 002 581 555 443

car

1111  
4  
15  
2953  
6466  
12365  
18882  
24785  
18719  
3253

ATTENTION

augmentation de production  
passage de l'xploitation de 6000 à 10000m²  
+30% de plus selon le propriétaire

115 119